ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 674

présenté par M. Le Déaut

ARTICLE 6

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« La France concourt à la création d'une plate-forme européenne sur l'écoconstruction, pour développer les recherches et promouvoir les différentes filières de bâtiments faiblement consommateurs d'énergie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous avons perdu la bataille dans le développement des filières industrielles éoliennes, car nous avons réagi trop tardivement à l'émergence de cette technologie. Nous sommes aujourd'hui en avance dans l'architecture bioclimatique et les techniques du bâtiment. La création de cette plateforme européenne nous donnerait de l'avance dans la promotion de ces technologies du bâtiment.